Pétition nationale

Pour l'arrêt du vote électronique

Le vote électronique qui vient d'avoir lieu du 13 au 20 octobre lors des élections professionnelles dans l'éducation nationale a été désastreux. Il constitue pourtant un test avant son extension probable à toutes les élections professionnelles, voire aux élections politiques, et à ce titre, il doit être dès maintenant dénoncé. S'il est une source juteuse de profits pour les entreprises privées qui « l'organisent » (4,5 millions d'euros versés par le ministère de l'éducation nationale à ATOS Origin), c'est au détriment du caractère pleinement démocratique de l'élection elle-même.

Le vote traditionnel possède des caractéristiques simples mais essentielles qui peuvent garantir son caractère transparent et l'honnêteté de ses résultats :
➔ L'urne est un réceptacle passif : elle ne fait pas de traitement, ce qui entre dans l'urne est ce qui en sort ;
➔ Toutes les manipulations sont effectuées publiquement.
Le vote électronique ne dispose pas de ces caractéristiques essentielles :
➔ L'ordinateur de vote effectue des traitements : ce qui rentre dans l'ordinateur de vote peut être différent de ce qui en sort.
➔ Le traitement n'est pas observable. Il est effectué par un logiciel « fermé », qui est la propriété privée de la société qui le commercialise.

Le ministère de l'éducation nationale n'a tenu aucun compte des critiques des organisations syndicales et de la participation dérisoire constatée lors des tests qui ont été organisés dans quelques académies au printemps dernier.

Tout au long du processus de préparation et de vote, les dysfonctionnements se sont multipliés dans toutes les académies et pour toutes les catégories. Celles et ceux qui ont pu voter l'ont fait au bout d'un processus complexe. Des milliers d'électeurs n'ont pu participer à la désignation de leurs représentants. De nombreux kiosques n'étaient pas opérationnels (ordinateurs dépassés ou non configurés, pas d'isoloirs…). Les conditions d'information des personnels ont été déplorables. Les personnels administratifs ont travaillé dans des conditions honteuses. Les coordonnées des électeurs et électrices ont été transmises aux organisations syndicales hors délais. La sécurisation des systèmes s'est avérée insuffisante. Comme seule possibilité de contrôle, les organisations syndicales ont dû se contenter de faire confiance à des « experts indépendants ».

Au jour du dépouillement, le fiasco apparaît. Ainsi, la participation au vote pour le Comité Technique Ministériel, qui détermine désormais la représentativité des organisations syndicales, n'arrive pas à 39% pour un scrutin qui concerne près d'un million d'électeurs, alors que ces élections professionnelles enregistrent habituellement des taux de participation supérieurs à 60% avec des bulletins et des urnes.
Ce sabotage dont le ministère de l'éducation nationale porte l'entière responsabilité condamne définitivement le vote électronique.

Les signataires exigent l'arrêt des votes électroniques et le retour à des opérations de vote démocratiques et contrôlables avec des bulletins papiers et des urnes physiques.

Nom, Prénom	Fonction	Etablissement	Département	Signature

éducation Sud Solidaires

Pétition à renvoyer à la Fédération des syndicats SUD éducation
17, boulevard de la Libération ■ 93200 Saint Denis ■ Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 01 42 43 90 32
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org